

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

DELIBERATION DEL-2026-03/n°06

Le mardi 24 mars 2026 à 10h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué le mercredi 11 mars 2026, s'est réuni dans la salle de la Mairie des Gonds, sur proposition du Président, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Alexandre GRENOT, Maire des Gonds.

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Alexandre GRENOT, Maire des GONDS Président	Présent	Isabelle BERTIN, Conseillère municipale de COURCON	
Marie-Danielle GIRAUDEAU, Maire de FONTAINES-D'OZILLAC 1 ^{ère} Vice-Présidente	Présente	Laurent MORICHON, Maire de TESSON	
Laurent BOUILLÉ, Maire de SONNAC 2 ^{ème} Vice-Président	Excusé	Françoise DURAND, Maire-Adjointe de BUSSAC-SUR-CHARENTE	
Sylvie MARCILLY, Conseillère municipale de FOURAS 3 ^{ème} Vice-Présidente	Excusée – Pouvoir à M. GRENOT	Denis ROUYER, Maire de LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN	
David BAUDON, Maire de LA JARRIE 4 ^{ème} Vice-Président	Excusé	Joëlle BOULON, Maire d'ARCES-SUR-GIRONDE	
Ornella TACHE, Maire de PAILLÉ	Présente	Gérard BOUHIER, Maire de TAUGON	
Maud MAINGOT, Maire de SOUBRAN	Excusée – Pouvoir à Mme GIRAUDEAU		
Monique RIVIÈRE, Maire de SAINTE-RADEGONDE	Excusée	Gilles GAY, Maire d'AIGREFEUILLE D'AUNIS	
Jean-Marie TONNEAU, Maire de BOUGNEAU	Présent	Marie BASCLE, Maire des MATHES	
Renée BONNEAU, Maire de SAINT-LOUP DE SAINTONGE	Excusée – Pouvoir à M. MARTIN	François VENDITTOZZI, Maire de VILLEDoux	
Julien MOUCHEBOEUF, Maire de MONTGUYON	Excusé – Pouvoir à M. TONNEAU	Anne DRIBAULT, Maire-Adjointe de SAINT-AIGULIN	
Olivier MARTIN, Maire de CORME-ECLUSE	Présent		
René ESCLOUPIER, Conseiller municipal d'AUMAGNE		Suzanne FAVREAU, Maire de SIECQ	
Catherine DESPREZ, Maire de SURGÈRES	Présente	Mikaël MOINET, Maire de NIEUL-LES-SAINTEs	
Jean-Michel CHATELIER, Maire de MEURSAC	Présent		
Annick THIBAULT, Maire-Adjointe de JONZAC	Excusée – Pouvoir à Mme TACHE	Patrick RAYTON, Maire de LA COUARDE-SUR-MER	
Alain FOUCHER, Maire de GRANDJEAN		Isabelle TARDY, Maire de CLION-SUR-SEUGNE	
Myriam DEBARGE, Maire-Adjointe de SAINT-JEAN-D'ANGELY		Didier ROBLIN, Maire d'YVES	
Simon VILLARD, Maire de SAINT-FROULT		Catherine LEJEUNE, Maire-Adjointe de SAINT-TROJAN-LES-BAINS	Excusée
Marie-Line CHEMINADE, Vice-Présidente de la CDA de Saintes		Jean-Claude GODINEAU, Président de la CDC Vals de Saintonge	
Jean-Pierre SERVANT, Président de la CDC Aunis Atlantique	Excusé – Pouvoir à Mme DESPREZ	Corinne ETOURNEAU, Présidente du SIPAR de Burie / Matha / Saint-Hilaire	
Lise MATTIAZZO, Conseillère communautaire de la CDC de Haute-Saintonge	Excusée – Pouvoir à M. CHATELIER	Gérard PONS, Président du Syndicat mixte du Port de Commerce de Rochefort / Tonnay-Charente	

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS NON AFFILIÉS ADHÉRENTS AU SOCLE COMMUN

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Nadine DAVID, Maire-Adjointe de ROYAN	Excusée		
Marylise FLEURET-PAGNOUX, Conseillère municipale de LA ROCHELLE		Caroline CAMPODARVE-PUENTE, Maire-adjointe de ROCHEFORT	
Isabelle GIREAUD, Administratrice du CCAS de Rochefort		Laurence PADROSA, Administratrice du CCAS de Rochefort	
Denis MOALLIC, Administrateur du CCAS de Royan		Danièle CARLIER MIZRAHI, Administratrice du CCAS de La Rochelle	
Chantal GUIMBERTEAU, Conseillère départementale	Excusée		
Brigitte DESVEAUX, Conseillère départementale	Excusée		

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU assurait les fonctions de Secrétaire de séance.

MEMBRES EN EXERCICE :	28
MEMBRES PRESENTS :	07
NOMBRE DE POUVOIRS :	07
NOMBRE DE VOTANTS :	14

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

M. Sylvain POULARD, Payeur départemental

Mme Nathalie PARLANT, Directrice du CDG17

Mme Corinne LARRÈRE, Assistante de Direction du CDG17

M. Adrien DUBOIS, Responsable Pôle Ressources du CDG17

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

DELIBERATION
DEL-2026-03/n°06

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Rappelant que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, il appartient au Conseil d'Administration, sur proposition du Président, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Précisant qu'afin de répondre aux besoins du service Juridique liés à l'augmentation de l'activité de ce service et aux attentes des collectivités, il est proposé de créer un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet, de juriste, à raison de 35/35^{èmes} ;

Qu'à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux au grade d'attaché territorial ;

Que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné ;

Que cet emploi pourra être occupé par des agents contractuels recrutés à durée déterminée :

- soit pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique ;
que cette durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'aura pu aboutir ;
- soit pour une durée de 1 à 3 ans compte tenu des besoins du service ou de la nature des fonctions, en application de l'article L332- 8 2° du Code Général de la Fonction Publique ;
que le contrat sera renouvelable par reconduction expresse ; que la durée totale du contrat ne pourra excéder 6 ans ; qu'à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée ;

Considérant que la rémunération de l'agent contractuel sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Précisant qu'en vue de répondre aux besoins du service Analyse et prospective RPI, il est proposé de créer un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet, de responsable/référent(e), à raison de 35/35^{èmes} ;

Qu'à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux au grade d'attaché territorial ;

Que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné ;

Que cet emploi pourra être occupé par des agents contractuels recrutés à durée déterminée :

- soit pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique ; que cette durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'aura pu aboutir ;
- soit pour une durée de 1 à 3 ans compte tenu des besoins du service ou de la nature des fonctions, en application de l'article L332- 8 2° du Code Général de la Fonction Publique ; que les contrats seront renouvelables par reconduction expresse ; que la durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans ; qu'à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée ;

Considérant que la rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve de :

- Créer les emplois susvisés,
- Modifier le tableau des effectifs annexé ci-après au 1^{er} avril 2026,
- Prévoir les crédits correspondant au budget.

Rapport n°06

Délibéré le 24 mars 2026

Fait à La Rochelle, le 24 mars 2026.

Le Président

Alexandre GRENOT



TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2026

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont TNC	Dont contractuels
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur Général des Services	A	1	1	0	0
Directeur Général Adjoint	A	1	1	0	0
Attaché hors classe	A	1	0	0	0
Attaché principal	A	2	1	0	0
Attaché	A	10	5	0	3
Rédacteur principal 1ère classe	B	3	3	0	1
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	1	0	0
Rédacteur	B	4	3	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	15	13	0	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	9	8	0	2
Adjoint administratif	C	15	9	0	1
FILIERE CULTURELLE					
Attaché de conservation	A	1	1	0	0
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur territorial	A	0	0	0	0
Technicien territorial principal de 1ère classe	B	2	2	0	2
Technicien territorial principal de 2ème classe	B	1	1	0	1

TOTAL GENERAL

66

49

0

10

AGENTS CONTRACTUELS (sur emploi permanent)

EMPLOI	Catégorie	Grade de référence	Type de contrat	Dont TNC
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Responsable du Pôle Santé Prévoyance	A	Attaché	CDD (art L 332-8-2°)	0
Chargé de mission Statisticien (coopération régionale de Nouvelle-Aquitaine)	A	Attaché	CDI (art L 332-8-2°)	0
Chargé de mission juriste	A	Attaché	CDI (art L 332-8-2°)	0
Chargé de mission Informaticien	B	Technicien territorial principal de 1ère classe	CDD (art L 332-8-2°)	0
Chargé de mission prévention	B	Technicien territorial principal de 1ère classe	CDD (art L 332-8-2°)	0
Chargé de communication	B	Rédacteur principal 1ère classe	CDD (art L 332-8-2°)	0
Gestionnaire missions temporaires	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	CDD (art L 332-14)	0
Gestionnaire paie	C	Adjoint administratif	CDD (art L 332-8-2°)	0
Technicien informatique	B	Technicien territorial principal de 2ème classe	CDD (art L 332-8-2°)	0
Gestionnaire paie - ressources humaines	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	CDD (art L 332-8-2°)	0

CONTRAT DE PROJET (sur emploi non permanent)

EMPLOI	Catégorie	Effectifs prévu	Effectifs en poste	Dont TNC
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Attaché territorial (Coordinateur - médiateur des gens du voyage)	A	1	1	0
Rédacteur territorial (Déploiement outils GPEEC)	B	1	1	0
TOTAL		2	2	0

FONCTIONNAIRE MOMENTANEMENT PRIVE D'EMPLOI

GRADES	Catégorie	Effectif prévu	Dont TNC	Date de prise en charge
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Attaché principal	A	1	0	01/07/2024
POLICE MUNICIPALE				
Brigadier-chef principal	C	1	0	07/11/2025
TOTAL		2	0	